

DECRET N° 2005-409 DU 07 JUILLET 2005

Portant nomination de Monsieur Epiphane NOBIME en qualité de conseiller Technique chargé des relations avec les Béninois de l'Extérieur au Ministère chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 99-515 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur ;
- Sur** proposition du Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 juin 2005 ;

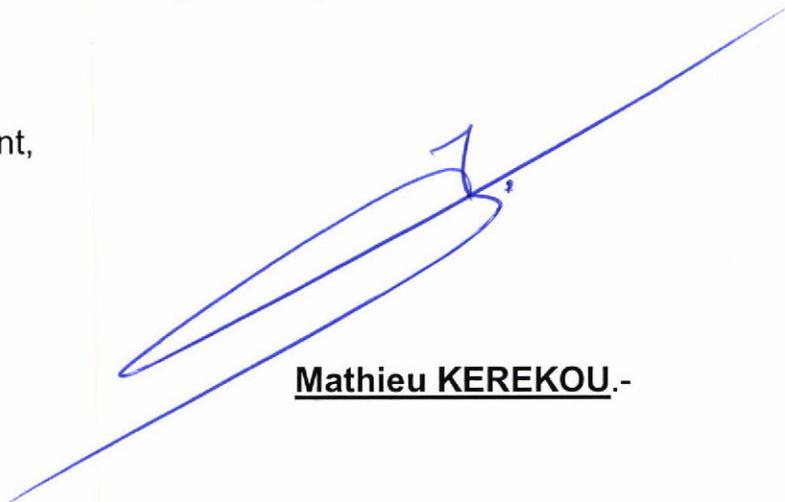
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Epiphane NOBIME est nommé Conseiller Technique chargé des relations avec les Béninois de l'Extérieur au Ministère chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 juillet 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre chargé des Relations
avec les Institutions, la Société
Civile et les Béninois de l'Extérieur,



Valentin A. HOUDE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCRI-SCBE 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 3 INTERESSE 01 JO 1.